Communiqué de presse

Erbalunga, le 03 mars 2017

Second conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

Après l'élection de son président, Gilles Simeoni, le 12 décembre dernier en présence de la ministre de l'écologie, Mme Ségolène Royal, le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate s'est réuni pour la seconde fois ce jour 6 mars.

Le conseil de gestion se compose de quarante-huit membres représentant l'ensemble des parties prenantes impliquées sur le territoire du parc. Élus, professionnels, associations, usagers de loisirs, administrations et experts forment ainsi un véritable laboratoire de démocratie participative. Le conseil de gestion porte la « voix de la mer », au service de la gestion de l'espace maritime et littoral du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate.

Après une réunion informelle au mois de janvier, afin de préciser les modalités de fonctionnement du parc, , des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate se sont réunispour adopter le règlement intérieur, élire les vice-présidents et les membres du bureau.Aussi ont été présentés aux membres le

De plus, le budget prévisionnel 2017, les premières étapes d'élaboration du plan de gestion et des propositions de logos pour le Parc ont été présentés aux membres. Enfin un groupe de travail sur la thématique « Bastia ville porte » fut crée afin de travailler sur un projet de convention.

Vote du règlement intérieur

En présence des deux commissaires de gouvernement que sont le préfet de la Haute-Corse et le préfet maritime de la Méditerranée représenté l'administrateur en chef des affaires maritimes Stéphane PÉRON et en présence du directeur des parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires de l'Agence française pour la biodiversité, le président du conseil de gestion a fait procéder au vote du règlement intérieur.

Élection vice-présidents

M. Gilles Simeoni, président du conseil de gestion sera secondé par six vice-présidents :

- **M. François ORLANDI**, président du conseil départemental de Haute-Corse, représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents ;

- **M. Gérard ROMITI**, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse représentants des organisations représentatives des professionnels;

- **Mme Anne-Laure SANTUCCI** conseillère territoriale de Corse, représentante des collectivités territoriale et de leurs groupements compétents

- **M.David BRUGIONI**, maire de Centuri, au titre du représentant de l'organisme de gestion de la réserve naturelle des îles Finocchiarola.

- **M. Jean-Valère GERONIMI**, président du CPIE U Marinu représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel;

- **M. Thierry CHOLET-ALLEGRINI** , représentant des associations de plaisanciers au titre des organisations locales des usagers en mer.

Élection des membres du bureau

Afin de faciliter la mise en œuvre de sa politique, le conseil de gestion du parc naturel marin a mis en place un bureau, collège restreint de l'ensemble de ses représentants. Ses 17 membres ont été élus au sein de chaque catégorie des membres du conseil de gestion. Il se compose de :

- M. François ORLANDI, Mme Anne-Laure SANTUCCI (vice-présidents), M. Lionel MORTINI, M. Ange-Pierre VIVONI pour les collectivités territoriales ou leurs groupements ;

- M. David BRUGIONI (vice-président) pour l'organisme de gestion de la réserve naturelle des îles Finocchiarola ;
- M. Gérard ROMITI (vice-président), M. Stéphane CLÉMOT, M. Louis AZARA, M. Bernard CESARI pour les organisations professionnelles ;
- M. Thierry CHOLET-ALLEGRINI (vice président) et M. Jean-Jacques RUITORT, pour les organisations locales d'usagers de loisirs en mer;
- M. Jean-Valère GERONIMI (vice président) et M. Christian NOVELLA pour les associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel ;
- Mme Cathy CESARINI, M. Paul-Marie ROMANI pour les personnalités qualifiées ;
- Le DREAL ou son représentant, le DDTM de Haute-Corse ou son représentant pour les services de l'État, désigné par le préfet de la Haute-Corse et le préfet maritime de la Méditerranée.

Le bureau prépare les réunions du conseil de gestion et suit l'exécution des décisions du conseil.

L'élaboration du plan de gestion

Maintenant opérationnel, le conseil de gestion doit s'attacher à l'élaboration du plan de gestion du parc. Celui-ci reposera sur les huit orientations de gestion définies dans le décret de création du parc, et qui portent sur :

1° Améliorer la connaissance des espaces littoraux et marins autour du cap Corse et de l'Agriate dans leurs composantes naturelles et culturelles, par l'inventaire, le recueil et l'approfondissement des connaissances scientifiques, des savoirs locaux et de la recherche participative ;

2° Sensibiliser, responsabiliser et accompagner les différents publics pour que leurs pratiques répondent aux enjeux de développement durable et de préservation de la biodiversité marine ;

3° Préserver, voire restaurer, l'intégrité des écosystèmes marins et littoraux, notamment celle des habitats et espèces rares ou emblématiques du parc ;

4° Contribuer à la caractérisation, l'évaluation et l'amélioration de la qualité des eaux, indispensables au bon fonctionnement et au bon état des écosystèmes marins du cap Corse et de l'Agriate ;

5° Créer et entretenir une dynamique pour que les activités professionnelles et de loisirs fassent du parc un modèle exemplaire de développement durable et équitable, ouvert à l'innovation ;

6° Se réapproprier la culture maritime locale et transmettre la passion de la mer : espace d'évasion, de liberté mais aussi de devoir.

La ligne de mire est fixée à l'été 2019. D'ici-là, le conseil de gestion pourra mettre en place des commissions thématiques, qui seront force de propositions pour définir de façon partenariale la feuille de route du Parc pour les quinze ans à venir !

Sans attendre un programme d'actions concrètes et lisibles sur le terrain se mis en œuvre afin de faire du parc naturel marin un outil reconnu.

Prochain conseil de gestion : juin 2017

Contacts presse :

Préfecture de Haute-Corse :
Marie-Dominique FORNESI, Communication,
04.95.34.51.63 – 06.80.38.45.01
Préfecture maritime de la Méditerranée :
Bureau Communication
04.22.42.18.29
communication@premar-mediterranee.gouv.fr
Agence française pour la biodiversité :
Fabienne QUÉAU,
fabienne.queau@afbiodiversite.fr
02 98 33 34 93 / 06 87 89 25 47
Collectivité territoriale de Corse :
Stella ACQUAVIVA
stella.acquaviva@ct-corse.fr
04.95.51.65.91
Office de l'Environnement de la Corse
Joëlle BORROMEI,
borromei@oec.fr
04.95.45.04.12. - 06.21.01.55.85.
Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate :
Ronan LUCAS, chef de la mission du Parc,
ronan.lucas@afbiodiversite.fr
06.30.29.94.36